



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 8a

Approbation d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public et sollicitation de subventions

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
24 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. SCHMITT

Etaient absents, non excusés :

Mme MURA
Mme BILLIG
M. SLIMANI

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée à l'environnement, à la nature et au développement durable et à la démocratie participative, expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'élaboration et de mise œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts aux publics ainsi que l'acquisition de végétaux et matériel de désherbage.

Le plan de gestion différenciée permet aux collectivités d'adapter les aménagements paysagers et de développer des pratiques de désherbage alternatif. Il recense les espaces végétalisés du territoire et qualifie le niveau d'entretien requis pour chacun en fonction notamment de leur localisation, de leur fréquentation et de leur utilisation. Ce niveau d'entretien correspond à une gestion plus ou moins intensive ou naturelle qui permet de répartir les efforts et les méthodes d'intervention en fonction des enjeux et des moyens.

Le plan de gestion différenciée permet également d'adapter les pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts aux enjeux écologiques : plantations adaptées (nature du sol, besoin en eau, résistance aux parasites), essences locales et propices à la biodiversité, matériel d'entretien adapté (mécanique, thermique), etc.

La Ville de Thann, engagée envers la protection de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau, souhaite s'inscrire dans cette démarche au travers de la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée impliquant la mise en place d'un plan global d'entretien différencié des espaces à l'échelle de la collectivité.

Pour y parvenir, il est nécessaire de faire évoluer le parc matériel ainsi que la palette végétale utilisée. L'acquisition de matériel d'entretien des espaces inhérent au plan de gestion différenciée et l'achat des végétaux s'avèrent nécessaires pour l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Sylvie KEMPF, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts aux publics ainsi que l'acquisition de végétaux et matériel de désherbage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, Monsieur THIEBAUT n'ayant pas pris part au vote :

- approuve l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions afférentes à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public ainsi qu'à l'acquisition de végétaux et de matériel d'entretien,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance